

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15	<b>L'an Deux Mil vingt trois</b> <b>Le 13 Mars</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Présents	12	Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>07 mars 2023</b>
Votants	12	<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAU Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. CONTAMINE David. PERTUIS Martine. FALLEAU Geneviève. DECLE Sébastien. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David.
absents	3	<b>ABSENTS :</b> DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
Procurations	0	<b>PROCURATIONS:</b> <b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : Création de 1 poste agent technique entretien des espaces-verts – Contrats PEC**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à chaque emploi est **24 heures par semaine**, la durée du contrat est de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois et dont la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

**Contenu du poste :**

- Assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.
  - Assurer des travaux de plantation, de création et de production pour les espaces verts.
  - Réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels mis à disposition.
- Durée du contrat : 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 24 h00
  - Rémunération : SMIC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230313-2023-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/01/2023

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste :
  - Assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.
  - Assurer des travaux de plantation, de création et de production pour les espaces verts.
  - Réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels mis à disposition.
- Durée du contrat : **12 mois** renouvelable dans la limite de 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : **24 h00**
- Rémunération : **SMIC**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

**HAUTEFORT le 13/03/2023**  
**LE MAIRE,**  
**Jean Louis PUJOLS**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230313-2023-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023  
Affichage : 15/01/2023